

En 1984, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) versera aux pays en voie de développement environ 1 milliard de dollars au titre de l'assistance technique, dont 61 millions proviendront du Canada. D'autres organismes, comme l'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund) et le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population, répondent également avec efficacité à certains besoins spécifiques en matière de développement. Le Canada attache une grande importance à ce processus, non seulement en raison de l'appui humanitaire qu'il accorde au développement, mais aussi parce qu'une économie mondiale saine et florissante crée de nouveaux débouchés pour les biens et services canadiens.

Malgré le veto soviétique au Conseil de sécurité dans l'affaire du Boeing des lignes aériennes coréennes, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a pu faire enquête et chercher des moyens d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Les Canadiens qui voyagent à l'étranger n'ont plus besoin de certificat de vaccination, car l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a contribué à l'éradication de la variole. D'autres maladies connaîtront le même sort.

S'agissant des droits de l'homme, les lacunes qui restent à combler ne doivent pas nous faire oublier les progrès soutenus accomplis jusqu'ici. Nul gouvernement ne peut encore prétendre que la question ne regarde que lui, ni demeurer insensible aux pressions directes de l'ONU. Membre depuis neuf ans de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le Canada a participé étroitement aux travaux dans ce domaine.

L'ONU coordonne aussi l'aide humanitaire aux réfugiés et les secours en cas de catastrophes et s'occupe de questions sociales comme la toxicomanie et la situation de la femme, de la jeunesse, des personnes âgées et des handicapés. Le travail accompli dans ces domaines trouve sa contrepartie dans des programmes canadiens.

Enfin, les Nations unies ont œuvré au développement de régimes juridiques dans des domaines cruciaux tels que le commerce, le droit de la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'environnement, l'aviation civile et les télécommunications.

C'est donc là le système des Nations unies dans sa réalité actuelle, avec ses lacunes et ses points forts. Que nous réserve l'avenir? Je ne vois guère d'intérêt à dissiper nos énergies dans l'étude de réformes institutionnelles radicales.

Comme je l'ai dit en septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations unies, nous devons renforcer de manière pratique les institutions existantes. Le Canada et d'autres États, comme les pays nordiques, essaient actuellement de convaincre un large éventail de membres des Nations unies de la nécessité de reconnaître le danger et d'agir immédiatement.

D'abord et avant tout, il faut un changement d'attitude — il faut améliorer les relations entre les superpuissances. Comme l'a souligné le Premier ministre Trudeau, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont aussi les cinq puissances nucléaires et, aux termes de la Charte, ils ont des responsabilités particulières en matière de sécurité internationale. Leurs relations peuvent être améliorées par des rencontres privées, aux Nations unies, sous les auspices du Secrétaire général.